

Pour information
Ordre du jour du Comité Syndical
du 20 septembre 2023

aux membres des Conseils Municipaux

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous, **pour information** l'ordre du jour du prochain **Comité Syndical** qui aura lieu le :

Mercredi 20 septembre 2023 à 20h30

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Montgermont, le 13 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

I. Compétence « P.A.E et Gestion Administrative Générale »

- Renouvellement de la ligne de trésorerie.
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

II. Compétence « Enseignement Culturel »

- Indemnité pour heures supplémentaires d'enseignement.
- Création d'activité accessoire : enseignement du cor.
- Création d'un poste non permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe spécialité violoncelle 7h/20h à compter du 01.09.2023
- Création d'un poste non permanent d'assistant d'enseignement artistique spécialité piano 5h/20h à compter du 01.09.2023
- Création d'un poste non permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe spécialité chorale 1h / 20h à compter du 01.09.2023.
- Tableau des effectifs à compter du 01.09.2023
- Création d'un poste non permanent d'assistant d'enseignement artistique spécialité guitare classique 5h /20h à compter du 14.09.2023.

- Création d'un poste non permanent d'assistant d'enseignement artistique spécialité harpe 1h40 /20h à compter du 14.09.2023.
- Tableau des effectifs à compter du 14.09.2023.
- Remboursements d'inscription à des familles
- Contrat général de représentation entre la SACEM et Le Syrenor.
- Subvention de fonctionnement 2024 sollicitée auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

III. Compétence « Action Sociale »

- Demande de subvention au fonctionnement 2024 des multi-accueil gérés par le Syrenor auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.
- Lancement consultation : Préparation et livraison en liaison froide des repas et gouters pour les quatre Etablissements d'accueil de jeunes enfants
- Décision modificative n°02-2023

Le Président,
Laurent PRIZÉ.

